

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Focus - Biodiversité (P)

Code ISIN : FR001400EPL6

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 24/09/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds d'Investissement Alternatif - FIA (FIA) soumis au droit français.

Durée : La date de création du produit est le 30/12/2022, sa durée d'existence est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance.

La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : le fonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice MSCI World Index NR (Eur) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans. La recherche de performance se fait au travers d'un portefeuille diversifié composé principalement d'actions internationales, de large et moyenne capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG) et une approche thématique sur la biodiversité.

□ **L'Univers d'Investissement :** correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus : - on distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour). - Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit : > pour l'Europe et le Pacifique, par une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 2 millions d'euros ; > pour l'Amérique, par une capitalisation boursière d'au moins 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 3 millions d'euros. La liquidité quotidienne retenue sera la moyenne de la liquidité quotidienne observée sur les 6 derniers mois.

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, et lorsqu'elle n'est pas disponible, par un fournisseur externe de données. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

□ **L'Univers Investissable :** correspond aux émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers et du filtre thématique décrits ci-après.

• Filtres normatifs : Le Fonds exclut les émetteurs impliqués dans des secteurs ou pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNG), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...) ;

• Approche Best in class : Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de ces deux filtres permet d'exclure au moins 25% des valeurs de l'Univers d'Investissement. Seuls les émetteurs qui respectent chacun des filtres extra-financiers ci-dessus peuvent être sélectionnés. Limites méthodologiques : L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

• Le Fonds applique également une approche d'exclusion thématique Biodiversité sur les émetteurs de l'Univers d'Investissement. Ce filtre repose sur deux étapes :

i) l'exclusion des émetteurs : - impliqués dans des controverses environnementales avérées selon l'analyse de la Société de Gestion ; - impliqués (dès le premier euro de chiffre d'affaires) dans des activités considérées néfastes pour la biodiversité selon la Société de Gestion (production et/ou distributions de pesticides, d'OGM ou d'huile de palme ; - qui ont une influence significative sur la production et la transformation des produits qui entraînent la déforestation à travers leurs chaînes d'approvisionnement et leurs activités et qui, comparativement à leurs pairs œuvrant dans le même secteur, n'ont pas mis en place des bonnes pratiques et des engagements suffisants pour réduire le risque de déforestation lié à leur activité (approche best-in-class est conduite sur le score réalisé par l'ONG Global Canopy dans le cadre de la liste Forest 500) ;

ii) Approche Best-in class thématique (« Scoring Enjeux ») : la première étape consiste à déterminer les Secteurs à Enjeux sur la base d'une analyse propriétaire de double matérialité, qui prend en compte les impacts et dépendances des secteurs d'activités sur et envers les écosystèmes. Les secteurs à enjeux pour la thématique sont : l'automobile, les transports, la nourriture, les boissons, le tabac, l'énergie, l'immobilier, les services aux collectivités, les matériaux, les biens de consommations durables et vêtements, les produits pharmaceutiques, les services aux consommateurs, les télécommunications, les médias, les biens d'équipements, les services commerciaux et professionnels, la technologie, la santé, les produits ménagers et personnels, la consommation discrétionnaire et la consommation courante. Cette liste est mise à jour annuellement. Les entreprises de ces Secteurs à Enjeux sont ensuite analysées selon une approche Best in class consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue de leur gestion des enjeux pour la biodiversité au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un Secteur à Enjeux. Cette analyse est effectuée notamment par l'utilisation des réponses des entreprises à un questionnaire envoyé et traité par l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP).

Limites méthodologiques : les éléments de gestion pris en compte reposent sur des données mis à disposition par les émetteurs au travers de questionnaires auxquels ils acceptent de se soumettre ou d'éléments d'analyse qualitative.

□ **La sélection finale s'appuie sur les éléments suivants :** l'analyse de tendance, l'analyse fondamentale et l'analyse d'allocation. Cette dernière vise à obtenir (i) une empreinte carbone inférieure à celle de l'Univers d'Investissement, (ii) une empreinte biodiversité réduite de 30% par rapport à celle de l'Univers d'Investissement, (iii) ainsi qu'une trajectoire de température de portefeuille inférieure ou égale à +2°C à horizon 2100, tout en ayant au moins 75% de l'actif du Fonds investi dans des entreprises des Secteurs à Enjeux pour la biodiversité. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au prospectus et au Code de Transparence du Fonds disponibles sur demande auprès de la Société de Gestion. Le Fonds aura vocation à être investi sur les marchés actions à hauteur de 90% minimum de l'actif net. Le Fonds peut être exposé au risque action jusqu'à 105% de son actif net. Le Fonds pourra investir sur des actions de pays hors OCDE et de pays émergents à hauteur maximum de 10 % de l'actif net. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou parts de fonds monétaires et/ou obligataires labellisés ISR. Ces fonds seront des OPCVM (français et étrangers), des FIA français ou européens, ou des fonds d'investissement étrangers. Le Fonds pourra également recourir à des instruments dérivés en couverture des risques action et de change et en exposition du risque action, en cohérence avec les engagements extra-financiers de la Société de Gestion. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés français ou étrangers organisés et/ou de gré à gré.

- Indicateur de référence : MSCI World Index NR (Eur). Le FCP est un fonds à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

- **Investisseurs de détail visés :** Ce Fonds s'adresse à une clientèle qui souhaite diversifier son patrimoine en recherchant une plus-value à moyen terme ou à long terme, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés actions internationales et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leurs investissements dans le Fonds. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables. Durée de placement recommandée : 5 ans

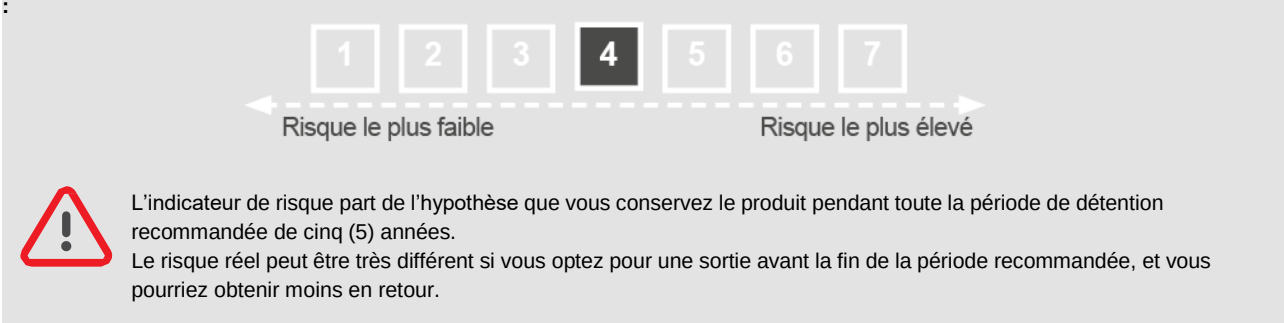
- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscription ou de rachat de parts sont centralisées auprès de CACEIS Bank tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

- Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé). - Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative du Produit est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Nom du Dépositaire :** CACEIS Bank.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : risque de liquidité, risque lié au marché, risque lié au remboursement des parts du Produit, risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 676 €	4 137 €
	Rendement annuel moyen	-53,24 %	-16,18 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 469 €	12 779 €
	Rendement annuel moyen	-15,31 %	5,03 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 638 €	16 043 €
	Rendement annuel moyen	6,38 %	9,92 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 391 €	19 085 €
	Rendement annuel moyen	43,91%	13,80%

*période de détention recommandée

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 5 ans
Coûts totaux	325 €	974 €
Incidence des coûts annuels**	3,25 %	1,88 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,79 % avant déduction des coûts et de 9,92 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,90 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	88 €
Coûts de transaction	0,38 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	37 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne.

Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com

ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com

ainsi que sur simple demande auprès de

la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant sur [ce lien](#). Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/you-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/09/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.